

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

3 avril 2023

Date d'affichage

3 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Était absente excusée : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°32/2024 : OFFRE SEM ORCHESTR'AM VESTIAIRES ET TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Dans le prolongement du futur terrain de football synthétique, un parking devra être réalisé. Le conseil municipal souhaite compléter par des ombrières photovoltaïques dans le but de l'autoconsommation.

Cet équipement est rendu obligatoire depuis l'approbation de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (arrêté TREL2323577A du 5 mars 2024(JO du 6 mars 2024)).

La collectivité souhaite être assistée par Orchestr'Am Pays de Fougères, qui, lui apportera l'ingénierie et l'expertise adéquate pour mener à bien son projet de parking au futur terrain de football synthétique. Cette prestation correspond à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'intervention de la SEM Orchestr'Am fera l'objet de l'établissement de bons de commande (à la demande, suivant les besoins techniques, administratifs et opérationnels...).

Prix journalier : 500 € HT /Jour

Réunion : 250 € HT / par réunion

Un 1^{er} Bon de commande est rédigé dans les conditions suivantes :

-Etude d'opportunité pour la réalisation d'un parking avec ombrières.

3 Jours et 3 Réunions

TOTAL : 2 250.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** cette dépense de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM Orchestr'Am du Pays de Fougères, marché à bon de commande
- **-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 035-213503246-20240409-32_2024-DE

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

